

TOUR D'HORIZON

DECEMBRE 1949

STRUCTURE POLITIQUE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Conseil de Cabinet

Le Conseil de Cabinet s'est réuni le 6 décembre, sous la présidence de S. E. Kaak, Premier Ministre du Gouvernement Tunisien. Au cours de cette séance, consacrée à l'examen de questions financières, le Directeur des Travaux Publics a fait un exposé sur les grandes lignes de la convention de concession des chemins de fer tunisiens à passer avec la C. F. T., qui doit être soumise à la prochaine session extraordinaire du Grand Conseil.

Grand Conseil de la Tunisie

Réuni en session extraordinaire de vingt jours, le Grand Conseil de la Tunisie a eu à examiner le projet de convention avec la C. F. T. élaboré par l'Administration.

Sur la proposition de la Commission des Grands Travaux dont les conclusions suivent, la Section Française du Grand Conseil a sursi à l'examen de la Convention, demandant que le Gouvernement procédât, au préalable, à une coordination effective du rail et de la route.

« La Commission des Grands Travaux et des Transports,

« Vu le projet de convention présenté par le Gouvernement, rappelle que l'Assemblée, par l'organe de sa Délégation Mixte et en accord avec le Gouvernement, a confié à une Commission la mission d'étudier le problème des transports dans son ensemble et de proposer un régime nouveau d'exploitation des chemins de fer;

« Que dans le même temps que cette Commission essayait de réunir les éléments de son information, le Gouvernement, de son côté, entamait des négociations avec la C. F. T., négociations qui ont abouti au projet de convention susvisé;

« Considérant que le Gouvernement doit, préalablement à tout examen de la Convention dans son détail et sous son triple aspect économique, social et financier, fixer sa politique générale des transports et venir devant l'Assemblée avec un plan de coordination du rail et de la route;

« Considérant que si, en tout état de cause, le futur régime doit exclure la régie directe, il importe que toutes les mesures soient prises pour que puisse être seule retenue, dans la sauvegarde des droits acquis du personnel, la concession la plus avantageuse pour l'Etat Tunisien et de nature à résorber le déficit.

« En conséquence, et en conformité de l'article 60 du décret organique du 15 septembre 1945,

« La Commission surseoit à donner son avis. »

De son côté, la Section Tunisienne a rejeté le projet de convention avec la C. F. T. et s'est prononcée pour la gestion directe.

Conseil des Ministres

Succédant à ces délibérations, le Conseil des Ministres s'est réuni le 28 décembre et a arrêté la position du Gouvernement à la suite des travaux de cette session extraordinaire du Grand Conseil.

ACTIVITE FINANCIERE

Le dernier mois de l'année a été marqué pour la Direction des Finances par une activité marquée dans les domaines suivants :

En matière budgétaire, l'examen des projets de budget proposés par les Chefs d'Administration s'est poursuivi, tant en ce qui concerne le Titre I que le budget extraordinaire, en vue d'une mise au point définitive du projet de budget.

* * *

La Direction des Finances a suivi les travaux du Grand Conseil en sa session extraordinaire, ouverte le 5 décembre, au cours de laquelle ont été notamment adoptés des projets de décrets, le premier relatif aux opérations de regroupement des valeurs mobilières et le second portant modification du décret du 2 octobre 1884 réglementant les régies des Douanes et des Monopoles de l'Etat.

* * *

La commercialisation des céréales de la dernière campagne étant à présent complètement achevée, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont mis en œuvre différentes formes de crédit en vue de la nouvelle campagne qui s'ouvre présentement. C'est ainsi que des prêts de semence en nature ont été distribués dans certains caïdats affectés par des calamités agricoles ou par un excès d'humidité : Tunis, Mateur, Bizerte, Béja, Souk-el-Arba, Téboursouk, notamment, et à un moindre degré : Souk-el-Khémis, Siliana, Djebeniana. Les prêts ainsi consentis s'élèvent à un total de 60 millions de francs environ.

Simultanément, des prêts en espèce ont été accordés pour un montant de 34.500.000 frs, dans un certain nombre de caïdats, en vue des labours, des semailles et des divers travaux préparatoires de la campagne céréalière.

Enfin, les prêts sur gage, qui rencontrent toujours une grande faveur auprès des populations rurales, ont bénéficié d'une activité accrue dans les régions oléicoles, du fait de la dernière campagne des huiles.

* * *

Le crédit a, en outre, bénéficié aux oléiculteurs et aux oléifac-teurs intéressés par la campagne oléicole 1949-1950.

Au 30 décembre 1949, la Caisse Foncière de Tunisie avait accordé 171 prêts pour 49.880.350 frs,

tandis que de son côté, la Caisse Centrale des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance avait mis à la disposition des Sociétés de Prévoyance une somme de 151 millions de francs, dont la répartition se poursuit actuellement.

* * *

Il n'est pas inutile, d'autre part, en cette fin d'année 1949, de rappeler que la Caisse Centrale de Crédit Artisanal et Maritime a octroyé au cours de l'année écoulée :

1° au titre du crédit artisanal :

163 prêts individuels pour . . . Frs 59.093.000
et 37 prêts à des coopératives pour 234.351.000

2° au titre du crédit maritime :

47 prêts individuels pour . . . Frs 73.175.000
et 2 prêts à des coopératives pour 18.040.000
tandis que la Caisse Centrale a réparti durant la même période :

- des prêts à long et moyen termes agricoles pour Frs 132.380.000
- des prêts à court terme pour 76.260.000
- et des avances diverses (dommages de guerre, prêt à la radiodiffusion) pour 38.240.000

* * *

A l'Office tunisien de cotation des valeurs mobilières, le début du mois de décembre a été marqué par des opérations peu nombreuses. Les ordres mal équilibrés n'ont permis que des échanges peu volumineux. Toutefois, dès la séance du 9 décembre, acheteurs et vendeurs quittant leur position d'attente, l'Office enregistrait d'importantes transactions.

Tous les groupes ont fait preuve d'activité, les valeurs agricoles en particulier, étant très demandées et gagnant de ce fait une avance appréciable. De gros paquets de titres de cette nature furent échangés, ce qui explique que dès la séance du 23 décembre, le calme soit revenu dans ce secteur. Moins importante dans les autres groupes, l'activité a tout de même été soutenue; la plupart des valeurs industrielles ont été traitées à chaque séance, mais les cours ont, dans presque tous les cas, accusé un léger fléchissement.

ACTIVITE SOCIALE

Après le décret sur le régime des conventions collectives, qui, on s'en souvient, précisait que les questions de salaires ne pouvaient être réglées par ses conventions, le Gouvernement a été amené à examiner ce problème qui a fait dans le pays, tant de la part de ses services que des organisations patronales et ouvrières, l'objet de très nombreux entretiens et études. Un Conseil des Ministres, réuni à la fin de l'année, après plusieurs réunions de la Commission des Salaires, a posé le principe d'une augmentation des salaires industriels, les salaires agricoles restant pour le moment réservés.

Des décrets ont été préparés à ce sujet et, parallèlement, le Gouvernement a mis à l'étude les modalités selon lesquelles, dans des conditions comparables à celles qui étaient prévues en France, un retour à la libre discussion des salaires collectives pouvait être envisagé. Les organisations ouvrières n'ont pas, jusqu'à la fin du mois de décembre, manifesté leur position de façon très claire devant ces perspectives et s'en sont tenus à leurs revendications d'ensemble, pour une augmentation assez importante des salaires.

Un certain nombre de grèves se sont poursuivies au cours du mois de décembre, dans l'attente justement et en vue — telle paraissant être la position de base des organisations syndicales — du règlement prévu du problème des salaires.

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Le mois de décembre est marqué chaque année en Tunisie, et particulièrement à Tunis, par une grande activité dans ce domaine.

L'Alliance Française a présenté successivement des conférences du professeur Binet, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, qui a traité les deux sujets suivants : « Devant la mort » et « de la physiologie à la médecine ».

Puis M. Robert Bernard, compositeur et musicologue, a parlé du rayonnement international de la musique française. M. Max-Pol Fouchet, dans une conférence qui a eu lieu également à Bizerte, Ferryville, Sousse et Sfax, a fait part à son public des observations qu'il avait été donné à un écrivain français de recueillir au cours de ce dernier en date des « voyages en Amérique » qu'il vient d'accomplir; une seconde conférence concernant Guillaume Apollinaire.

Enfin, Mme Madeleine Sologne a traité des « petits mystères du théâtre et du cinéma ».

Le Théâtre Municipal de Tunis a reçu plusieurs troupes qui ont joué, en particulier avec Pierre Blanchar, « La prisonnière » d'Edouard Bourdet et, avec Mme Renée Saint-Cyr, « le Greluchon délicat » de Jacques Natanson.

La troupe d'amateurs de Tunis, l'Essor, a présenté le « Voleur d'enfants » de Jules Supervielle.

Le 24 décembre a marqué, au Théâtre Municipal, le début de la saison lyrique : des éléments du corps de ballet de l'Opéra-Comique, groupés autour de M. Jean-Jacques Etcheverry, ont participé à deux représentations.

Sous la direction de M. Jean Clergue, qui est à Tunis pour quelque temps, l'orchestre de cette ville a donné plusieurs concerts avec le concours de la pianiste Monique Haas, du violoniste Miguel Candela et du clarinettiste Louis Cahuzac.

Enfin, les jeunesses musicales de France ont organisé plusieurs séances. Le pianiste Yankoff, premier prix du concours Marguerite Long-Jacques Thibaut, a donné un récital consacré à Frédéric Chopin.

Plusieurs expositions de peinture ont eu lieu. Citons, à l'Alliance Française, celle de M. Osterling et à la Galerie Ars, celles de Edgard Naccache et Nello Lévy, jeunes peintres de Tunisie.